

Hirsbrunner Adrian
Otterbach 5
3463 Häusernmoos
079 399 17 75



Häusernmoos, 22. Septembre 2025

Invitation 31e Junior Expo Thoue 2025

C'est avec plaisir que nous vous accueillons à la 31e Junior Expo Thoue. Celle-ci aura lieu les :

27 et 29 novembre 2025

Inscription :

Les associations de jeunes éleveurs invitées peuvent inscrire **5 génisses** et **3 génisses de réserve**.

La date limite d'inscription est le **21.10.2025**:

- nom et adresse du jeune éleveur
- N° BDTA des génisses
- Adresse d'inscription : hirsbrunneradrian@gmail.com

Vous trouverez les conditions d'inscription sur la page suivante.

Nous restons volontiers à votre disposition pour toute question.

Meilleures salutations

Berner Jungzüchter

Règlement de l'exposition pour les invités



31e édition de la Berner Junior Expo Thun du 27 au 29 novembre 2025

1. Date et lieu

La Berner Junior Expo Thun aura lieu les 27 et 29 novembre 2025 sur le site de Thun Expo (Kasernenstrasse 35b, Thun). **Les génisses seront jugées le 29 novembre.**

2. Objectif et but

La Berner Junior Expo a pour objectif d'offrir aux membres des jeunes éleveurs bernois la possibilité de participer à une exposition avec des veaux, des génisses et des vaches, d'acquérir de l'expérience et d'entretenir des contacts avec d'autres membres.

3. Conditions d'inscription

3.1. Exigences Animal

- Les races suivantes sont admises : SI, SF, RH, HO, OB, BS
- Génisses : nées du 1er octobre 2023 au 28 février 2025 et saillies au plus tôt le 27 avril 2025 (gestation de 7 mois maximum).

3.2. Conditions sanitaires (BVD)

- Tous les animaux doivent provenir d'exploitations ne faisant l'objet d'aucune mesure de police des épizooties.
- Tous les animaux (y compris les veaux) doivent avoir été soumis à une analyse sérologique de l'antigène BVD (test PCR) dans les 30 jours précédant l'exposition. Le résultat doit être négatif. Attention : l'animal doit être testé après le 27.10.2025. Le retour des résultats peut prendre jusqu'à 10 jours.
- Les animaux amenés à l'exposition ne doivent pas être transportés avec des animaux dont la destination est différente.
- Tous les animaux sont contrôlés par un vétérinaire lors de leur arrivée. Les certificats vétérinaires d'éventuelles dartres, etc. n'ont aucune influence sur l'évaluation sur place.
- Lors du rassemblement, il est impératif de suivre les instructions données par le vétérinaire et le comité d'organisation.

4. Inscription

4.1. Date limite d'inscription : 21. octobre 2025

- Coût de la participation : bovins CHF 60.00 (facturés à l'association des jeunes éleveurs).
- **La participation sera également facturée si aucun animal n'est présenté ultérieurement.**

4.2. Conditions générales

- Au moins trois animaux doivent être présentés par catégorie. Le comité a la possibilité de refuser les animaux restants si le nombre d'inscriptions est inférieur.
- Les animaux HO et RF sont jugés ensemble. S'il y a trop peu d'inscriptions pour les animaux OB ou BS, ils seront jugés ensemble.
- Les animaux mentionnés sont assurés par la Junior Expo.

5. Déroulement de l'exposition

5.1. Horaire provisoire :

Vendredi 28.11.2025

11.00 - 15.00 heures : Arrivées des génisses

Samedi, 29. 11.2025

07.30 - 08.30 heures : Arrivées des veaux

08.30 - 11.00 Classement des génisses

11.00 - 12.00 Concours de veaux

12.00 - 15.30 Classement des génisses

20.00 h Championnat bovins dans l'ordre suivant : SF - HO - BS/OB - SI - RH

Ensuite, service de bar

5.2. Arrivée et transport de retour

- A son arrivée, chaque exposant doit présenter les documents suivants :
 - o Deux documents d'accompagnement dûment remplis (original et copie 1)
 - o Preuve de la négativité du test BVD
 - o Lettre d'exposant signée
- Après le déchargement des animaux, les vans doivent être garés immédiatement sur le parking signalé. Pendant ce temps, les animaux peuvent être attachés devant l'aire de chargement.
- Les directives du comité et des assistants doivent être impérativement respectées.
- Les animaux qui ne sont pas admis à l'élection du champion peuvent déjà être évacués avant la fin de l'exposition. Les génisses de premier et de deuxième rang sont admis à l'élection du champion.

5.3. Règlement d`ASR

Les exposants s'engagent à suivre les directives du [règlement d`ASR](#)¹ .

5.4. Alimentation et stands

- Le foin et la paille sont mis à disposition.
- Pendant l'exposition, les écuries doivent toujours être maintenues propres. S'il est constaté que le devoir de diligence n'a pas été respecté dans un stand, le comité se réserve le droit d'engager la responsabilité du chef de stand.
- Le matériel de décoration et les panneaux d'écurie sont mis à disposition.
- Il est interdit d'apporter des ventilateurs et des machines à traire en raison de l'espace limité.

6. Dispositions finales

Le comité d'organisation peut adapter ce règlement si nécessaire. Il se réserve le droit d'exclure les membres qui contreviennent au but et à l'objectif de l'exposition ou à la charte de l'association.

En s'inscrivant, les exposants s'engagent à respecter le règlement de l'exposition.

22 septembre 2025

Comité d`organisation de la 31e Berner Junior Expo Thun

¹ www.asr-ch.ch